

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFEAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 FEVRIER 2025**

Délibération n° 2025-01-05

Date de la convocation : 15 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **13**

Nombre de procurations : **6**

**Votes** : **19**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt et un février deux-mil-vingt-cinq à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, MERLE Evelyne, LESCANNE Etienne, FAURE Pascal, BASTY Jean-Pierre, BESSON Hélène, CROZET Hélène, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

**Procurations :**

TEYSSIER Michel procuration à CHAVANA Jean-Luc  
THOUMY Denis procuration à MANDON Geneviève  
EBOLI Laure procuration à ROCHETIN Pascale  
LAROIX Laurence procuration à LESCANNE Etienne  
SANTIAGO François procuration à MERLE Evelyne  
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250221-2025-01-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

**Absents excusés** : ORIOL Jessica

**Secrétaire :**

BASTY Jean-Pierre

---

**OBJET : CONVENTION AVEC EPORA POUR LE SITE EX-FIMA 2025**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du dossier du site de l'ex FIMA, la commune ainsi que la communauté de communes des Monts du Pilat ont signé une convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF) avec l'EPORA en novembre 2017.

Suite à l'avancée du dossier de cession du bâtiment, il est proposé de transformer la CVSF en convention opérationnelle (COP), et de signer cette convention avec l'EPORA afin d'entrer en voie d'acquisition et de travaux, et de déposer les dossiers auprès de l'Etat et de la Région au titre du Contrat Plan Etat Région CPER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention opérationnelle fixant les modalités d'intervention de l'EPORA
- AUTORISE le maire à la signer

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 21 février 2025.

Le Maire  
Vincent DUCREUX